

2) BONNES PRATIQUES D'ENTRETIEN DES LOCAUX

| | OUI | NON | Sans objet |
|---|-----|-----|------------|
| Avez-vous examiné l'usage et l'emplacement de tous les bacs à ordures placés sur le site et aux alentours de votre manifestation ? | | | |
| Conservez-vous les espaces extérieurs, les entrées, les sorties, les escaliers, les zones d'accueil et les toilettes libres de tout objet inutile ? | | | |
| Limitez-vous l'ameublement au maximum pour réduire la possibilité d'y dissimuler un engin ? | | | |
| Les bureaux, les salles, les salons et les chapiteaux non utilisés sont-ils verrouillés ou sécurisés ? | | | |
| Utilisez-vous des scellés ou des verrous pour sécuriser les trappes d'entretien, les compacteurs de déchets et les poubelles industrielles dont vous n'avez pas l'usage dans l'immédiat ? | | | |
| Les agents d'accueil et leurs suppléants sont-ils formés et qualifiés pour gérer une alerte à la bombe ? | | | |
| Avez-vous envisagé de marquer votre matériel de premiers secours et de lutte contre l'incendie comme étant la propriété de la manifestation, et vérifié qu'il n'a pas été remplacé ? | | | |